

Sujet : [liste.enseignants-lp-priv] [liste.enseignants-lp-prive] Adaptations du baccalauréat général et technologique 2020-21 / Application du protocole sanitaire dans les lycées

De : JEAN-MICHEL BLANQUER <information-ministre@education.gouv.fr>

Date : 05/11/2020 à 19:51

Copie à : Liste recteurs France <liste.recteur@ldif.education.gouv.fr>, "liste.vice-recteur@ldif.education.gouv.fr" <liste.vice-recteur@ldif.education.gouv.fr>, "liste.sg@ldif.education.gouv.fr" <liste.sg@ldif.education.gouv.fr>, "liste.dasen@ldif.education.gouv.fr" <liste.dasen@ldif.education.gouv.fr>, "liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr" <liste.charge_com_acad3@ldif.education.gouv.fr>, "liste.lyc@ldif.education.gouv.fr" <liste.lyc@ldif.education.gouv.fr>, "liste.lyc.prive@ldif.education.gouv.fr" <liste.lyc.prive@ldif.education.gouv.fr>, "liste.ia-ipr@ldif.education.gouv.fr" <liste.ia-ipr@ldif.education.gouv.fr>, "liste.lp@ldif.education.gouv.fr" <liste.lp@ldif.education.gouv.fr>, "liste.lp.prive@ldif.education.gouv.fr" <liste.lp.prive@ldif.education.gouv.fr>, "liste.ienet-ieneg-iio@ldif.education.gouv.fr" <liste.ienet-ieneg-iio@ldif.education.gouv.fr>

Mesdames, Messieurs les professeurs,

La réforme du lycée général et technologique et la réforme du baccalauréat atteignent en cette année scolaire 2020-2021 leur plein déploiement. Je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre engagement admirable dans sa mise en œuvre et dans l'accompagnement de vos élèves.

L'aboutissement de ces deux réformes s'effectue dans un contexte difficile sur le plan sanitaire. Dans cette situation particulière, j'ai souhaité écouter le plus largement possible l'ensemble des acteurs pour prendre les décisions les plus adaptées. Le comité de suivi de la réforme du lycée général et technologique s'est réuni le mercredi 4 novembre ce qui a permis d'entendre l'ensemble des organisations représentatives : ses copilotes m'ont présenté le compte rendu des échanges et des propositions qui se sont exprimées lors de cette réunion. Je me suis également entretenu avec les membres du groupe national des personnels de direction et ai réuni un conseil national de la vie lycéenne.

Lors du CNVL, j'ai été très attentif aux inquiétudes exprimées par les lycéens face à une organisation nouvelle et un calendrier modifié du baccalauréat, associés à de nouvelles épreuves comme celles des enseignements de spécialité et du Grand oral. Les élèves m'ont également rapporté leurs craintes après une année de première durant laquelle leurs apprentissages ont pu être perturbés. De fait, si vous avez fourni tous les efforts possibles, et je vous en remercie encore, pour assurer l'année scolaire dernière un lien continu avec vos élèves et pour trouver des modalités d'enseignement efficaces dans un contexte dégradé, nous savons cependant que le confinement de mars à mai a pu avoir des effets non négligeables sur les apprentissages de certains élèves.

J'ai par ailleurs pris en compte la situation qui vous touche, ainsi que les personnels de direction. J'ai bien conscience de la charge de travail importante qu'a entraînée la mise en œuvre du nouveau lycée et des effets des adaptations répétées face à une crise sanitaire qui se prolonge. S'est ajouté à cette situation l'effet de sidération et d'horreur devant l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, qui a touché en plein cœur toute notre communauté éducative ainsi que tout notre pays.

Dans cette période difficile, nous devons être guidés par les principes de lucidité, de clarté et, autant qu'il est possible, d'anticipation sur l'ensemble du calendrier 2020-2021 de l'examen.

C'est avec ces exigences continuellement à l'esprit et en pensant toujours à l'intérêt de nos élèves que j'ai envisagé les possibles ajustements de la session 2021 du baccalauréat. Différentes propositions relatives à l'organisation du baccalauréat m'ont été transmises, que j'ai toutes examinées. Je veux ici les

évoquer en toute transparence pour expliquer les décisions que j'ai prises.

J'ai immédiatement écarté une première possibilité qui consistait à maintenir tels qu'initialement prévus le calendrier et la nature des évaluations et des épreuves du baccalauréat : dans les circonstances exceptionnelles que nous connaissons, face aux contraintes que vous rencontrez, cette éventualité n'était pas adaptée.

Les propositions de modification portaient sur des ajustements de différentes natures afin que soit prise en considération la situation exceptionnelle qu'ont traversée et que traversent encore les élèves et qui a pu avoir une incidence sur leurs apprentissages :

- un aménagement des programmes des enseignements de spécialité ;
- une reconsidération des modalités (contrôle terminal / contrôle continu) des épreuves ;
- une révision du calendrier des épreuves.

Plusieurs critères ont présidé à ma décision. Le premier d'entre eux est la volonté de préserver le caractère national du baccalauréat : nous y sommes tous très attachés ; en témoigne le large consensus des partenaires sociaux. Le deuxième critère est le souci de préserver l'esprit de la transformation du baccalauréat, et donc de celle du lycée général et technologique. Vous le connaissez : il s'agit de permettre à chaque élève de construire un parcours de formation plus adapté à son profil, plus ambitieux et davantage relié aux perspectives de l'enseignement supérieur afin qu'il puisse poursuivre, après le baccalauréat, ses études avec les bases les plus solides et la plus grande confiance. Le troisième critère qui a motivé mes décisions est partagé par nous tous : maintenir le niveau d'exigence du baccalauréat.

Quels seraient les effets de ces éventuelles mesures ?

Une révision du calendrier des épreuves terminales, qui reporterait les épreuves des enseignements de spécialité après mars, romprait le lien entre le baccalauréat et la procédure Parcoursup. En d'autres termes, les résultats des élèves à ces épreuves ne pourraient être pris en compte dans leur accès à l'enseignement supérieur. Un aspect très important de la réforme, à la fois pour revaloriser le baccalauréat et mieux préparer l'élève à sa réussite dans l'enseignement supérieur, serait perdu.

Le passage au contrôle continu intégral, que nous avons dû mettre en œuvre de manière tout à fait exceptionnelle l'année dernière, modifierait radicalement quant à lui le caractère du baccalauréat, dont les épreuves terminales, symboles d'exigence et d'un égal traitement des candidats sur l'ensemble du territoire, sont l'un des piliers.

Enfin, la réduction des programmes pour les épreuves terminales des enseignements de spécialité notamment ne constituerait pas non plus une solution. En ce début du mois de novembre, vous avez d'ores et déjà abordé au moins un, voire deux objets d'étude des programmes des enseignements de spécialité dont vous avez la charge. Ces programmes ne sont, pour beaucoup d'entre eux, pas linéaires : vous pouvez vous en saisir et les mettre en œuvre comme vous le souhaitez, ce qui relève de votre pleine initiative et de votre liberté pédagogique.

C'est fort de ces réflexions et en écoutant avec beaucoup d'attention vos organisations représentatives que j'ai pris les décisions suivantes.

Les trois périodes d'évaluations communes prévues pour les classes de première et de terminale seront annulées en cette année 2020-2021. Il importe en effet de laisser le plus de temps possible aux apprentissages des élèves et, pour cela, de faciliter l'exercice des missions des professeurs et des personnels de direction. La répartition des coefficients entre contrôle continu et épreuves terminales sera préservée : les 40% acquis dans le cadre du contrôle continu se fonderont sur les notes portées sur les bulletins trimestriels. La banque nationale de sujets demeurera ouverte : vous pourrez ainsi la consulter avec profit pour y trouver des exemples de sujets que vous pourriez utiliser en classe. Dans le même souci d'allègement, **j'ai souhaité que l'organisation de la certification des compétences numériques Pix pour les élèves de Terminale soit reportée** : ils pourront s'y présenter ultérieurement, dans le cadre de leurs études supérieures. Ces temps ainsi libérés vous permettront de disposer de plus

de temps pour aider et accompagner les élèves.

Les épreuves des enseignements de spécialité se tiendront aux dates prévues, du 15 au 17 mars.

Afin de tenir compte des effets de la crise sanitaire sur les acquis des élèves, j'ai demandé que, pour chacune de ces épreuves, il n'y ait pas un seul sujet mais un choix entre deux sujets pour chaque élève, à partir des entrées prépondérantes des programmes. J'ai par ailleurs demandé que les documents de correction soient particulièrement développés et précis pour cette session, et qu'ils comportent des critères d'évaluation détaillés, afin que soit garantie une égalité de traitement des candidats. Un accompagnement sera par ailleurs mis en œuvre, qui vous aidera à approfondir votre réflexion sur l'évaluation. La session de remplacement pour ces épreuves terminales des enseignements de spécialité sera avancée de septembre à juin, afin de rendre possible, pour les élèves absents pour cause de force majeure lors des épreuves de mars, l'intégration de ces notes dans la seconde phase de Parcoursup pour les élèves concernés, beaucoup moins nombreux que lors de la première phase. Avec cette mesure seront à la fois garantis le caractère national de l'examen, par la tenue des mêmes épreuves, et la considération d'une situation toute particulière qui exigeait une adaptation.

Ces différentes mesures préservent, dans une situation inédite, le cadre fondamental de notre baccalauréat et l'esprit d'une réforme dont les lycéens se sont déjà emparés. Elles leur permettront d'aborder plus sereinement les prochains mois et de se préparer ainsi au mieux au baccalauréat ; elles vous permettront également de travailler en confiance avec vos classes, avec la certitude qu'un apprentissage régulier de vos élèves les placera dans les meilleures conditions de réussite au baccalauréat. Je sais combien notre École repose sur votre expertise et votre dévouement : je ne doute pas que vous saurez les accompagner pendant ces prochains mois.

Par ailleurs, comme vous le savez l'aggravation du contexte sanitaire nous a conduits à renforcer le protocole sanitaire dès le 2 novembre. Ces nouvelles mesures sont à l'évidence plus difficiles à mettre en place dans certains lycées qu'elles ne le sont dans les écoles et les collèges. Afin d'assurer la continuité pédagogique pour les élèves tout en garantissant la protection maximale pour les personnels et les élèves des lycées, des plans de continuité pédagogique vont être mis en place chaque fois que cela sera nécessaire. Ces plans vont permettre de maintenir un accueil des élèves sur au moins une partie du temps scolaire et d'assurer la continuité de leur apprentissage. Le cadrage national est net grâce au protocole de continuité pédagogique. Il permet une réelle souplesse locale car chaque lycée est dans une situation différente.

J'ai pleinement conscience des difficultés que vous rencontrez au quotidien en raison de tous les problèmes qui affectent en ce moment le monde et notre pays. Mais c'est de notre système éducatif que peut venir justement le signe de la force et de l'énergie de notre modèle républicain. Nos élèves ont besoin de nous pour se projeter positivement dans leur avenir. La continuité pédagogique doit permettre cela.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les professeurs, à l'assurance de mon soutien et de ma confiance.

Jean-Michel BLANQUER

Ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports